

65915
C0431

E/ECA/CH.14/39
ANNEXE III

DECLARATION DE NIAMEY
A L'OCCASION
DE LA CELEBRATION DU
TRENTIEME ANNIVERSAIRE DE LA
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

NIAMEY

AVRIL 1988

1. Nous, ministres africains responsables du développement économique et de la planification, réunis au Palais des Congrès à Niamey (République du Niger), du 14 au 18 avril 1988, à l'occasion de la célébration du trentième anniversaire de la Commission économique pour l'Afrique, coïncidant avec la vingt-troisième session de la Commission et la quatorzième réunion de la Conférence des ministres africains responsables du développement économique et de la planification sous le thème : "Solidarité pour le redressement économique et le développement de l'Afrique", agissant au nom et pour le compte des gouvernements et peuples d'Afrique, faisons la Déclaration de Niamey marquant le trentième anniversaire de la Commission.

2. Nous rappelons avec satisfaction la résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social (ECOSOC) en date du 29 avril 1958 portant création de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui devenait ainsi la première organisation régionale en Afrique. A cette époque, l'Afrique se trouvait encore dans sa majorité sous le régime colonial et n'était représentée que par huit Etats membres indépendants. Nous avons vu ce nombre passer à 50. Par la suite, d'autres organisations régionales, en particulier l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Banque africaine de développement (BAD) ont été créées et se sont jointes à la CEA pour fournir un appui technique et des services consultatifs à nos Etats membres. Nous rappelons aussi les résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale en date du 1er mai 1974 contenant la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et qui ont renforcé davantage le rôle de la Commission dans le domaine des relations économiques internationales, la résolution 32/197 de l'Assemblée générale et d'autres résolutions relatives à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, notamment la résolution 32/202 qui a fait des commissions régionales des agents d'exécution autonomes de projets opérationnels.

3. Dans le cadre de ces décisions et déclarations internationales et des activités effectuées par la Commission ces 30 dernières années, nous rappelons avec fierté les initiatives prises par la Commission et les résultats qu'elle a obtenus dans le cadre de la réflexion constante sur les concepts et questions de développement et de croissance économique dans la région et les moyens de régler les problèmes économiques et sociaux comme en témoignent les documents historiques élaborés conjointement avec l'OUA, tels la Stratégie de Monrovia en vue du développement économique et social de l'Afrique, le Plan d'action de Lagos pour le développement économique et social de l'Afrique et l'Acte final de Lagos (1980), le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique (1985), les Propositions présentées par l'Afrique à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (1986) consacrée à la crise économique en Afrique et le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990.

4. Nous rappelons en outre le fait que la Commission s'est faite constamment porte parole de la cause du développement économique et social de l'Afrique dans toutes les instances internationales, qu'elle a fourni une assistance technique notamment pour la mise en valeur intégrée des ressources humaines,

qu'elle a lancé des programmes spécifiques pour résoudre les problèmes identifiés tel que l'attestent les programmes comme la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique, la Décennie du développement industriel de l'Afrique, les Stratégies d'Arusha pour l'intégration de la femme au développement et le Programme d'action de Kilimandjaro, pour n'en citer que quelques-uns. La Commission a encouragé ou parrainé la création des institutions de développement en vue de la coopération et de l'intégration économiques, et renforcé son rôle dans l'exécution d'activités de coopération technique et de projets opérationnels où elle est maintenant à l'avant-garde en tant que principal agent d'exécution de projets multinationaux et régionaux du PNUD.

5. Au cours des 30 dernières années, les pays africains, avec le soutien technique et les services consultatifs du secrétariat de la CEA et d'autres organisations bilatérales, multilatérales et internationales, ont réalisé des progrès considérables dans les domaines économique et social. Nous avons vu notre continent évoluer et jouer un rôle très important au niveau international en faveur de la paix mondiale, de la solidarité et de la liberté pour tous les peuples. Nous jouons notre rôle dans les instances internationales telles que l'Assemblée générale des Nations Unies, ses institutions spécialisées, l'Organisation de l'unité africaine, le Mouvement des non-alignés et la Conférence islamique. Nous avons joué un rôle important dans la création du Groupe des 77 et parrainé l'établissement d'un grand nombre de conférences sur les produits de base, le commerce, les finances et le financement, l'environnement et les ressources naturelles.

6. L'une des réalisations principales de notre Commission a été la création d'institutions de développement aux niveaux national, sous-régional et régional afin de répondre plus efficacement aux besoins sociaux et économiques actuels. On peut citer notamment la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO); la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP). Certaines institutions parrainées par la CEA ont également été créées au cours de cette période et on peut citer la Banque africaine de développement. Ces Institutions ont permis de mieux définir les objectifs et priorités du développement et d'exécuter des programmes en vue de l'autosuffisance collective.

7. Dans plusieurs secteurs économiques, des résultats appréciables ont été obtenus pendant les 30 dernières années. C'est ainsi que nous avons assisté à une amélioration des infrastructures notamment de transports et de communications; il y a de meilleures liaisons aériennes entre pays africains et les routes entre Etats sont meilleures qu'il y a trente ans; il y a davantage d'hôpitaux et de dispensaires dans les régions rurales et urbaines et davantage d'écoles, d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur. Des progrès ont également été réalisés dans les domaines de la recherche agronomique et de la productivité en ce qui concerne notamment les techniques de culture, les semences, l'élevage; la production industrielle et le secteur manufacturier enregistrent des taux de croissance plus élevés et les sciences et techniques appliquées répondent aux réalités économiques et sociales africaines mieux que par le passé.

8. Nous sommes pleinement conscients que ce bilan aurait pu être meilleur et que les conditions sociales et économiques de nos peuples doivent être nettement améliorées. C'est ainsi que nous notons avec consternation la détérioration de la situation économique de nos pays. Dans les années 60, l'économie africaine se caractérisait par un secteur des exportations performant grâce à des cours des matières premières relativement rémunérateurs et une balance des paiements excédentaire dans la majorité des cas; le revenu et la production croissaient plus vite que la population et, d'une manière générale, le niveau de vie des populations s'améliorait nettement. Le continent africain était également exportateur net de denrées alimentaires. Mais dans les années 70, la situation s'est détériorée: la facture des importations d'énergie, de produits manufacturés, de biens d'équipement et de denrées alimentaires s'est alourdi tandis que les recettes d'exportation baissaient de manière constante. S'il était évident que nos économies étaient mal en point, les pays africains ont cependant évité le pire. Avec l'avènement des années 80, la situation a vite atteint un état de crise. Les cours des matières premières se sont effondrés, atteignant leur plus bas niveau en cinquante ans; les recettes d'exportation de nos pays ont été fortement réduites; le déficit de la balance des paiements est devenu chronique et a été aggravé par l'environnement économique international défavorable; la facture des importations a atteint un niveau tel que nous ne disposons plus de ressources pour le développement et, surtout, l'accroissement de nos obligations au titre du service de la dette extérieure a quasiment compromis tous nos efforts en vue du redressement économique et d'une croissance autonome. Cette situation a été exacerbée par l'avancée du désert, la sécheresse sans précédent de 1983-1985, les cyclones, les ouragans, les inondations et, plus récemment, l'invasion du criquet pèlerin.

9. A ces problèmes de développement, il convient d'ajouter la déstabilisation de nos structures politiques, sociales et économiques par des forces extérieures ainsi que dans certains cas l'instabilité politique dans nos Etats membres, qui ont sérieusement entravé nos efforts en vue du progrès économique et social. Par conséquent, nous dénonçons l'oppression continue du peuple d'Afrique du Sud dans le cadre de la politique odieuse de l'apartheid et nous nous engageons, individuellement et collectivement, à redoubler d'efforts pour l'accession immédiate de la Namibie à l'indépendance et l'avènement du Gouvernement par la majorité en Afrique du Sud. Nous dénonçons également les actes ignobles de déstabilisation économique, militaire et politique ainsi que les actes barbares d'aggression menés par le régime raciste de Prétoria contre les Etats de la ligne de front.

10. Nous remercions avec satisfaction les efforts soutenus déployés par nos gouvernements respectifs au cours des trois dernières décennies pour améliorer le niveau de vie de nos populations, jeter les bases d'un développement socio-économique et placer l'homme au centre du développement économique. Les effets négatifs des facteurs extérieurs défavorables ont cependant gravement contrarié nos efforts et compromis nos ambitions. Il nous reste beaucoup à faire et il nous reste un long chemin à parcourir pour nous hisser au rang de partenaires interdépendants du système économique mondial.

11. Nous avons évalué les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme prioritaire et du Programme d'action des Nations Unies et nous notons avec satisfaction qu'à travers le continent, nos pays prennent toutes les mesures possibles pour améliorer la mobilisation des ressources nationales et la gestion des économies en général, comme indiqué dans la Déclaration d'Abuja sur le redressement économique et le développement accéléré de l'Afrique adoptée à Abuja, nouvelle capitale du Nigéria, en juin 1987. Des efforts considérables sont également faits pour mettre en oeuvre des réformes de politiques économiques et des ajustements structurels, en particulier dans le secteur alimentaire et agricole. La mise en oeuvre de ces réformes a de lourdes conséquences sociales et politiques, si bien que nous avons arrêté une position commune concernant une approche du redressement socio-économique et du développement de l'Afrique centrée sur l'homme. C'est l'objet de la Déclaration de Khartoum adoptée par la Conférence internationale sur le facteur humain dans le redressement économique et le développement de l'Afrique, tenue à Khartoum (Soudan) du 5 au 8 mars 1988. Nous portons les conclusions et les recommandations de cette Conférence à l'attention de toutes les parties intéressées, en particulier les pays donateurs ainsi que les institutions financières régionales et internationales.

12. En outre, tout en appréciant certaines initiatives positives récemment prises par la communauté internationale, notamment par les donateurs multilatérales, les organisations internationales en particulier par les institutions financières multilatérales, nous restons gravement préoccupés par le fait que l'environnement économique international continue d'être défavorable. En effet, les perspectives du respect par la communauté internationale de son engagement, pris dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies, à fournir des ressources financières et techniques suffisantes, restent sombres et les propres efforts de l'Afrique pour assurer son redressement économique et son développement pourraient être compromis par un environnement international défavorable.

13. Nous sommes particulièrement préoccupés par le niveau extrêmement bas des flux réels nets de ressources vers l'Afrique, la chute continue des cours des matières premières, l'alourdissement du fardeau de la dette des pays africains qui, à la fin de 1987, atteignait pour toute la région environ 218,2 milliards de dollars des Etats-Unis, avec des niveaux intolérables dans certains pays, ainsi que par la détérioration générale de la situation économique et sociale de nos pays.

14. Nous réaffirmons notre foi en nos capacités et sommes aujourd'hui plus que jamais déterminés à nous sortir de la crise économique et sociale des années 80 afin d'entamer les années 90 avec une détermination, des aspirations et des espoirs nouveaux ainsi que l'engagement, non seulement de redresser la situation de nos économies, mais aussi d'assurer un redressement économique véritable et une croissance auto-entretenu. A cet égard, nous souscrivons toujours aux principes et objectifs du Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique et de l'Acte final de Lagos ^{1/} adoptés par

^{1/} A/S-11/14, annexes I et II.

nos chefs d'Etat et de gouvernement lors du Sommet économique tenu à Lagos (Nigéria) les 28 et 29 avril 1980. Nous nous engageons à poursuivre avec une ardeur renouvelée et avec tous les moyens dont nous disposons, la mise en oeuvre du Programme prioritaire pour le redressement économique de l'Afrique, 1986-1990 ^{2/} adopté par nos chefs d'Etat et de gouvernement à la vingt et unième session ordinaire de leur Assemblée tenue en juillet 1985 ainsi que du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 ^{3/} adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de la session extraordinaire de juin 1986. Nous sommes convaincus que l'exécution réussie de ces programmes constitue pour l'Afrique le meilleur espoir de réaliser ce redressement économique et de jeter les bases d'une croissance économique et d'un développement à long terme.

15. Nous sommes plus que jamais convaincus qu'à la lumière des obstacles entravant actuellement le redressement et le développement de l'Afrique, en particulier l'instabilité des prix des matières premières et le poids de l'endettement extérieur, la survie économique nationale passe inévitablement par une stratégie de coopération et d'intégration régionales. Pour ce, la création et le renforcement d'organisations et d'institutions multilatérales au service du développement et la promotion d'une planification et d'une programmation communes multinationales dans le cadre de ces organisations et institutions sont importants.

16. Nous sommes à cet égard déterminés à redoubler d'efforts en vue de renforcer nos organes directeurs communs en matière de développement ainsi que nos organisations sous-régionales et régionales en vue de faciliter la libre circulation des ressources, des personnes et des biens, un plus grand partage des connaissances, l'élimination des conflits entre nos Etats et la promotion de la solidarité en vue de poursuivre de manière accélérée la transformation structurelle de nos économies grâce à un plus grand nombre d'activités communes de planification, de programmation et de production, au développement du commerce intra-africain et au libre échange des facteurs de production entre nos différents pays.

17. Nous réitérons le principe d'une coopération et d'une intégration économiques accrues comme étant la formule la plus efficace pour résoudre nos problèmes de développement et nous sommes déterminés à faire en sorte que l'approche sous-régionale et régionale à la solution des problèmes nationaux soit pleinement intégrée aux processus de prise de décision, de planification, de programmation et d'exécution de projets au niveau national. Nous nous engageons donc à accroître notre appui financier et matériel et à avoir davantage recours à toutes nos institutions techniques régionales et sous-régionales qui font partie des instruments les plus efficaces dont nous

^{2/} A/40/666.

^{3/} A/S-13/2, annexe.

disposons pour assurer notre croissance et notre développement sur une base collective et autonome.

18. Nous sommes pleinement conscients, comme nous l'avons affirmé dans d'autres instances, que dans le monde d'interdépendance économique et sociale la crise économique africaine ne peut être considérée comme un phénomène isolé mais plutôt comme traduisant un malaise économique de portée mondiale. A ce titre, nous affirmons que nos efforts et programmes actuels et futurs aux niveaux national, sous-régional et régional en vue d'assurer le redressement économique et une croissance auto-entretenu doivent être appuyés et complétés par des actions et programmes au niveau international. C'est dans cet esprit et compte tenu des engagements antérieurs pris à l'égard de l'Afrique que nous lançons un appel à nos partenaires dans les pays développés pour qu'ils continuent d'épauler nos efforts.

19. A cet égard nous rappelons les principaux éléments de la "position africaine commune sur la crise de la dette extérieure de l'Afrique" adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement africains de l'Organisation de l'unité africaine lors de son troisième Sommet extraordinaire tenu les 30 novembre et 1er décembre 1987 à Addis-Abeba (Ethiopie) et qui préconisait :

a) l'adoption de mesures destinées à améliorer l'environnement économique international pour le rendre propice au redressement économique et au développement accéléré de l'Afrique, grâce notamment à la fixation de meilleurs prix pour les produits de base des pays africains et à la suppression des mesures protectionnistes, contingentaires et tarifaires, qui entravent l'exportation des matières premières, des produits semi-finis et finis africains dans les pays développés et le déblocage des avoirs africains dans des banques étrangères;

b) l'accroissement des apports financiers à l'Afrique par :

- l'augmentation des dons dans l'aide bilatérale;
- l'augmentation de l'élément don dans les financements des institutions financières internationales et régionales;
- la réduction des taux d'intérêt et l'allongement des périodes de remboursement et des délais de grâce des emprunts financiers et commerciaux pour tous les types de nouveaux prêts;
- l'octroi d'échéances de 50 ans et de périodes de grâce de 10 ans pour le remboursement de tous les nouveaux prêts;

c) le montant total du service de la dette d'un pays débiteur qui ne devrait pas excéder une proportion raisonnable et supportable de ses recettes d'exportation;

d) la conversion de tous les anciens prêts publics bilatéraux en dons;

e) la suspension des paiements au titre du service de la dette pendant une période de 10 ans à compter de 1988, date prévue pour la tenue de la Conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique;

f) l'adoption des principes ci-après dans le cadre de la négociation de la dette de l'Afrique :

- le remboursement en monnaie locale d'une partie de la dette bilatérale publique;

- la réduction des taux d'intérêt réels des prêts en cours et l'allongement des échéances et des périodes de grâce des prêts privés;

- g) le rééchelonnement pluriannuel (minimum 5 ans) avec des échéances d'au moins 50 ans, des périodes de grâce de 10 ans et des taux d'intérêt nuls.

20. Nous réitérons en outre l'appel lancé par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement africains pour la tenue d'une conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique. Lors de cette conférence, les questions de la dette extérieure des flux de ressources des recettes d'exportation devraient être examinées dans leur interdépendance.

21. Nous réitérons notre confiance dans la Commission économique pour l'Afrique, qui a joué et continue de jouer un rôle précieux dans la clarification des concepts de développement, l'identification des problèmes de développement, la proposition de solutions, et enfin la diffusion des informations. La Commission a été à la base de la promotion de l'étroite coopération économique entre les pays africains servant de catalyseur dans la prise de conscience des impératifs de la coopération et de l'intégration économiques dans la région et a tout particulièrement contribué à la mise en place de nos divers groupements sous-régionaux et régionaux de coopération économique.

22. Nous lançons en outre un appel aux gouvernements donateurs, aux institutions spécialisées, aux programmes et fonds des Nations Unies, aux institutions régionales et internationales de développement et de financement pour qu'ils fournissent tout le soutien technique et financier possible à la Commission dans son rôle de principal centre de développement économique et social et chef de file responsable de la coordination du développement et de la coopération économique en Afrique.

23. Nous nous engageons à accroître notre soutien à la Commission et en particulier à ses centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC) afin qu'ils puissent intensifier leur rôle de catalyseur d'une intégration accélérée de nos économies, en particulier en définissant, en formulant et en favorisant l'exécution de programmes et de projets concernant les infrastructures et tendant à l'intégration de la production. A cet égard, nous invitons l'Assemblée générale des Nations Unies et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à fournir, en dépit de la crise financière que traverse actuellement l'Organisation, des ressources suffisantes pour renforcer la capacité de la Commission.

24. Nous invitons le Secrétaire exécutif de la Commission à n'épargner aucun effort pour apporter toute l'assistance possible aux Etats membres de la sous-région de l'Afrique du Nord dans les efforts qu'ils déploient actuellement afin de créer une zone d'échanges préférentiels. La rapide création d'une telle zone est souhaitable non seulement parce qu'elle sera le couronnement, dans le continent, de la création de groupements sous-régionaux de coopération économique ainsi qu'il est expressément énoncé dans le Plan d'action de Lagos pour le développement économique et social de l'Afrique et dans l'Acte final de Lagos, mais aussi en raison de la façon positive dont elle contribuera à renforcer le processus d'intégration entre les pays de la sous-région.

25. Nous nous félicitons chaleureusement de l'esprit de coopération qui a existé entre la Commission économique pour l'Afrique, l'Organisation de l'unité africaine, la Banque africaine de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organisations régionales et internationales. Nous faisons à présent appel au Secrétaire exécutif de la Commission, au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine et au Président de la Banque africaine de développement et aux chefs de ces autres organisations afin qu'ils continuent d'intensifier l'exécution de leurs projets communs d'assistance technique et la fourniture de services consultatifs à nos Etats membres.

26. Nous faisons la présente déclaration solennelle dans la foi absolue en l'humanité et avec la ferme conviction que, grâce à nos efforts, fournis individuellement et collectivement, et avec l'appui de nos partenaires du reste du monde, nous pouvons surmonter la crise économique et sociale sévissant actuellement en Afrique et jeter solidement les bases d'une croissance autonome et d'un développement auto-entretenu. Nous faisons également la présente déclaration dans l'espoir et avec la conviction que l'engagement déjà pris par les pays développés ainsi que les organismes internationaux s'occupant de développement et les institutions financières d'appuyer nos efforts sera pleinement honoré.

Fait à Niamey (République du Niger), en ce dix-septième jour du mois d'avril de l'an mil neuf cent quatre-vingt-huit.